



CERTIFICATION DES APPAREILS SANITAIRES

Qu'est-ce que le marquage CE ?

Le marquage CE est un marquage européen obligatoire pour tous les produits soumis à une ou plusieurs directives européennes. Il indique que les produits respectent les exigences essentielles en termes de sécurité, de santé publique et de protection des consommateurs. Il confère aux produits concernés le droit de libre circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Pour apposer le marquage CE sur son produit, le fabricant doit réaliser, ou faire réaliser, des contrôles et essais qui assurent la conformité du produit aux exigences essentielles définies dans la ou les directives concernées.

Sur quels appareils sanitaires trouve-t-on le marquage CE ?

Norme européenne	Famille de produits
EN 14688	Lavabos
EN 14296	Lavabos collectifs
EN 997	Cuvettes de WC et cuvettes à réservoir attenant à siphon intégré
EN 13407	Urinoirs muraux
EN 14527	Receveurs de douche

Comment reconnaître un produit CE ?

Le sigle CE est apposé sur le produit lui-même, à défaut sur l'emballage ou le document d'accompagnement.

Le fabricant doit rédiger une déclaration CE de conformité (déclaration de performances). C'est un document par lequel le fabricant atteste que son produit est conforme aux "exigences essentielles de santé et de sécurité" de la réglementation qui le concerne et par lequel il engage donc sa responsabilité.

Toutes les déclarations CE de conformité (déclarations de performances) sont en ligne sur le site Internet www.delabie.fr.

Qu'apporte le marquage CE des appareils sanitaires ?

Le marquage CE garantit la performance et la sécurité des appareils sanitaires dans le cadre d'un usage normal, notamment en termes d'hygiène, d'efficacité et de solidité.

Les principaux éléments testés, selon les appareils sanitaires, sont :

- la résistance à la charge (150 kg pour les lavabos, 400 kg pour les WC, 100 kg pour les urinoirs) ;
- l'évacuation de l'eau sans stagnation (lavabos, receveurs de douche) ;
- la résistance aux variations de températures de l'eau ;
- la résistance aux produits chimiques et de nettoyage (acide acétique, hydroxyde de sodium, éthanol, hypochlorite de sodium, bleu de méthylène, chlorure de sodium) ;
- la résistance à la rayure et à l'abrasion ;
- la facilité de nettoyage ;
- le rinçage optimal des parois (WC, urinoirs) ;
- l'évacuation efficace des résidus pour les WC (test avec papier toilette et billes en plastique) ;
- l'absence de projections et d'éclaboussures hors de la cuvette (WC, urinoirs).